

Couples et patrimoine : être époux ou partenaires, telle est la question

Colloque organisé en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Grand- Poitiers, l'ERDP, l'INFN site de Poitiers et l'ECO A de Poitiers

Date : Vendredi 10 septembre 2021 de 9h à 17h30

Lieu : Amphithéâtre Carbonnier - Faculté de Droit et Sciences sociales - 15 rue Sainte Opportune - Poitiers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Programme du colloque :

9h00 : Discours d'ouverture du colloque *par le Doyen Didier Veillon*

Approches transversales

9h15 : Les avantages matrimoniaux et patrimoniaux *par Me Dominique Favreau, notaire et Maître de conférences associé*

9h45 : « Les femmes et les enfants d'abord » : variations sur le thème de la protection juridique *par Mme Laurence Gatti, Maître de conférences*

10h15 : Questions – échanges avec le public

11h00 : Couples et procédures collectives *par M. Pascal Rubellin, Maître de conférences*

11h30 : Couples et agriculture *par M. Denis Rochard, Maître de conférences*

12h00 : Questions – échanges avec le public

Le logement du couple

14h00 : Les modalités d'acquisition du logement du couple *par Me Nicolas Bolis, notaire et Maître de conférences associé*

14h30 : Le financement du logement du couple, mode de contribution aux dépenses quotidiennes du couple *par Mme Elsa Berry, Maître de conférences*

15h00 : Questions – échanges avec le public

Le droit international privé

16h00 : Le changement de loi applicable au régime matrimonial/patrimonial *par M. Fabien Marchadier, Professeur*

16h30 : La protection du survivant du couple en droit international privé *par M. Eric Fongaro, Professeur*

17h00 : Questions – échanges avec le public

🔗 **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.